

Commission Locale de l'Eau
Du SAGE de la nappe de Beauce
Syndicat du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais
16 avenue de la République
45300 PITHIVIER

**COMMISSION LOCALE DE L'EAU
DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX
DE LA NAPPE DE BEAUCE ET DE SES MILIEUX AQUATIQUES ASSOCIES**

Compte-rendu de la réunion n°18 du 03 février 2011

La dix-huitième réunion de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la nappe de Beauce, constituée par l'arrêté préfectoral du 25 octobre 2001 modifié par les arrêtés des 29 avril 2003, 7 novembre 2003, 3 novembre 2004, 10 octobre 2005, 29 mai 2007, 30 septembre 2008, 15 février 2010, 2 juin 2010 et du 7 septembre 2010 s'est tenue au Centre Culturel du Grand Ecrin à Malesherbes (45) à 14h30.

La séance est présidée par Mme BEVIERE, Présidente de la Commission Locale de l'eau.

Les listes des présents et des personnes excusées sont jointes en annexe.

Mme BEVIERE ouvre la séance à 14h45. Elle remercie les participants pour leur présence et présente à tous ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2011.

L'ordre du jour comprend quatre points :

Point 1 : Validation du compte rendu du 15 septembre 2010.

Point 2 : Présentation du rapport d'activités 2010 – Projet d'activités et budget prévisionnel 2011.

Point 3 : Présentation des conclusions de la deuxième phase de l'étude « Gouvernance » - Formalisation du scénario retenu lors de la séance de la CLE du 30/06/2010 pour la mise en œuvre du SAGE.

Point 4 : Questions diverses.

Point 1 : Validation du compte rendu de la réunion du 15 septembre 2010

Mme BEVIERE sollicite l'assemblée afin de savoir s'il y a des remarques relatives au compte rendu de la précédente réunion. Aucune remarque n'est apportée, le compte rendu est accepté à l'unanimité des présents.

Point 2 : Présentation du rapport d'activités 2010 et du projet d'activités 2011 (cf. diaporama joint)

Rapport d'activités et financier 2010 :

Mme BEVIERE remercie l'ensemble des acteurs et partenaires pour le travail réalisé en 2010 et leur participation aux nombreuses réunions du SAGE. Elle rappelle que l'année 2010 a marqué une étape importante pour la Commission Locale de l'Eau avec l'adoption de l'avant projet de SAGE et le lancement de la consultation des assemblées.

Mme BEVIERE souligne que la Commission Locale de l'Eau suit, à travers sa cellule d'animation, les actions en cours et les projets menés par les acteurs locaux sur le territoire. Elle ajoute qu'elle-même représente la Commission Locale de l'Eau dans différentes instances telles que : le Comité National de l'Eau ou les Comités d'évaluation des aides pour la réduction des nitrates de l'Agence de l'eau Loire Bretagne et d'évaluation des contrats de l'Agence de l'eau Seine Normandie. Elle est, par ailleurs, déléguée de la Région Centre à la CLE du SAGE Loir.

Mme BEVIERE soumet le rapport d'activités et le rapport financier au vote. Ils sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

Projet d'activités et budget prévisionnel 2011:

Mme DERUYVER indique que l'activité 2011 sera principalement consacrée à la poursuite de la consultation des collectivités et des chambres consulaires et à la réalisation de l'enquête publique. Des études sont également prévues sur les forages proximaux, les zones humides, les têtes de bassin versant et les nitrates d'origine agricole.

Mme BEVIERE confirme qu'il ne faut pas attendre l'approbation définitive du SAGE par le Préfet pour engager des actions, en particulier sur les pollutions liées aux nitrates d'origine agricole. Elle rappelle en effet que le Comité de bassin Loire Bretagne a jugé la prise en compte de cet enjeu par le SAGE beaucoup trop faible et a souligné la nécessité de mettre en œuvre au plus vite les dispositions et actions prévues par le SAGE dans ce domaine.

M. JOFFROY souligne également l'importance d'agir au plus vite sur la pollution par les produits phytosanitaires.

M. LONQUEU demande si les études d'incidence des forages proximaux prévues sur la Cisse, l'Essonne amont et les Mauves seront toutes entièrement réalisées en 2011.

Mme DERUYVER indique que ces études commenceront en 2011 mais qu'elles se poursuivront en 2012. Le retour d'expérience sur l'Aigre montre qu'il faut compter environ 1 an d'étude.

M. POITVIN souligne que le délai d'un mois prévu pour l'enquête publique (septembre 2011) lui semble irréaliste. En effet, il précise qu'il va falloir très certainement mettre en place une commission d'enquête et le rendu du rapport de cette commission n'interviendra certainement qu'au bout de deux à trois mois.

M. VERLEY indique que c'est le Préfet du Loiret qui est chargé de mettre en œuvre la procédure d'enquête publique. Il ajoute qu'une réunion de travail sur le sujet est prévue la semaine prochaine entre les services de la DDT 45, la DREAL et la cellule d'animation du SAGE. Il ajoute qu'un point d'information pourra éventuellement être réalisé à la prochaine CLE pour exposer les aspects pratiques de la procédure d'enquête.

Mme BEVIERE soumet le projet d'activités et le budget prévisionnel au vote. Ils sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

Point 3 : Présentation des conclusions de la deuxième phase de l'étude « Gouvernance » : formalisation du scénario d'organisation pour la mise en œuvre du SAGE (cf. diaporama joint)

M. JOFFROY s'interroge sur l'intégration des recommandations du SAGE dans les PLU en élaboration ou en révision.

Mme DERIVIERE explique que les documents d'urbanisme doivent être compatibles ou rendus compatibles dans un délai de trois ans avec les dispositions du PAGD du SAGE.

Mme DERUYVER indique que la cellule d'animation a rédigé une note résumant les problématiques importantes du SAGE à prendre en compte dans les documents d'urbanisme. Elle ajoute qu'il est également prévu, en complément, d'élaborer un guide méthodologique plus détaillé sur le sujet. Celui-ci sera mis à disposition sur le site internet du SAGE.

M. MARREC souligne qu'une attention particulière doit être donnée à l'élaboration du tableau de bord du SAGE et au choix des indicateurs. En effet, il indique que les études actuellement menées sur la révision des SAGE montre que bien souvent les tableaux de bord et les suivis de la mise en œuvre ont peu fonctionné en raison des difficultés éprouvées pour renseigner les indicateurs. Il est très important de choisir des indicateurs pour lesquels il existe des données accessibles.

M. MARREC précise que le comité de pilotage a estimé qu'il était préférable de ne pas mettre en place de commissions géographiques, celles-ci risquant d'être redondantes avec les comités de

pilotage des contrats globaux ou territoriaux. Il ajoute qu'il faut plutôt veiller à ce que la CLE, représentée par sa cellule d'animation, soit systématiquement invitée à ces comités de pilotage et qu'une bonne relation fonctionnelle soit établie avec ces derniers.

Mme DERIVIERE souhaite que ne soit pas autant mis en avant les groupes de travail thématiques. En effet, il avait été convenu par le comité de pilotage de réunir ces groupes qu'au besoin et non de façon systématique. L'évaluation du temps d'animation de ces groupes de 46 jours/an lui semble donc surévaluée.

M. POITVIN souhaite que la CLE soit également consultée sur les dossiers « industriels » soumis aux procédures ICPE et concernés par le livre V du Code de l'Environnement. En effet, il souligne que des règles précises ont été définies par le SAGE sur les volumes attribués aux industriels et que la CLE doit pouvoir veiller au respect de ces volumes en donnant un avis sur les dossiers « industriels ».

M. MARREC précise que la loi ne prévoit pas que les CLE rendent des avis sur les dossiers ICPE. La CLE ne peut donc pas demander à être obligatoirement consultée sur les dossiers ICPE. En revanche, il est possible d'introduire une recommandation dans le SAGE laissant la possibilité aux services instructeurs de consulter la CLE sur certains dossiers.

M. VERLEY ajoute que le contrôle du respect du volume prélevable par les industriels se fera par l'intermédiaire de l'article 2 du règlement du SAGE. Cet article demande que chaque industriel soit doté d'un volume maximum prélevable et que les services instructeurs vérifient que la somme des volumes autorisés rentre dans l'enveloppe globale fixée par le SAGE.

M. LONQUEU s'interroge sur l'absence des chambres d'agriculture à l'annexe 2 du document.

Mme DERUYVER précise qu'il ne s'agit pas de la composition d'un groupe de travail mais des organismes fournisseurs de données identifiés pour les indicateurs du tableau de bord. Elle ajoute que ce tableau fera l'objet d'une validation par le bureau de la CLE avant d'être présenté à la Commission Locale de l'Eau.

Point 4 : Questions diverses

Mme BEVIERE indique que la CLE a été sollicitée afin d'émettre un avis sur le projet de Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la vallée de l'Essonne.

Mme DERIVIERE se demande s'il est opportun que la CLE émette un avis sur le projet de PPRI alors que le SAGE n'est pas encore approuvé.

Les membres présents sont d'accord pour ne pas émettre un avis officiel de la Commission Locale de l'Eau. Un simple courrier mentionnant que la Commission Locale de l'Eau prend acte du projet de PPRI et que celui-ci semble aller dans le sens des objectifs poursuivis par le projet de SAGE sera envoyé aux services instructeurs du PPRI.

M. FOUQUET souligne que la commune de Nargis ne doit pas être rattachée au SAGE de la nappe de Beauce ainsi que l'ensemble des communes du Montargois. C'est d'ailleurs la position de M. DEMARS, Président du Syndicat des irrigants du Montargois.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme BEVIERE remercie vivement les membres de leur présence et lève la séance à 17h00.

La Présidente de la
Commission Locale de l'Eau,
Monique BEVIERE

P.J. :- liste des personnes présentes, liste des personnes excusées

Liste des personnes présentes

- **Collège des collectivités locales et établissements publics locaux**

Membres titulaires :

Mme Monique BEVIERE, Syndicat de Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais, Présidente de la CLE,
Mme Moïsette CROSNIER, Conseillère Régionale Centre, Vice-présidente de la CLE,
M. Jacques JOFFROY, Commune de Chevannes,
M. Jean FOUQUET, Commune de Nargis,

- **Collège des représentants des usagers**

Membres titulaires

M. Jean-François POITVIN, Association Essonne Nature Environnement,
M. Benoît LONQUEU, Chambre d'agriculture du Loir et Cher,
M. Jean LACROIX, Consommation Logement Cadre de Vie Essonne,
M. Etienne MAURICE, Commission exécutive d'entretien de la rivière l'Essonne et de ses affluents,
M. Didier PEYRONNET, Eure-et-Loir Nature

Membres Suppléants

M. Claude COME, Chambre d'agriculture de Seine et Marne,

- **Collège des représentants des services de l'Etat**

M. Claude BALLADE, Sous préfet de Pithiviers, représentant du Préfet de la Région Centre,
Mme Véronique JOVY, Agence de l'eau Seine Normandie,
M. Gabriel RIOU, Agence de l'eau Loire Bretagne,
M. Vincent VAUCLIN, ONEMA,
M. Frédéric BOUCHER, DRAAF Centre,
M. Frédéric VERLEY, DREAL Centre,
Mme Emilie DERIVIERE, DRIEE Ile de France

- **Autres personnes présentes**

Mme Isabelle MERESSE, Agence de l'eau Loire Bretagne,
M. Xavier GRILLO, SIARCE,
M. Jacques MARREC, SCE
Mme Christine NAVARRO-PERRET, SCE,
Mlle Sophie DE RUYVER, Cellule d'animation du SAGE Nappe de Beauce
Mlle Alison LARRAMENDY, Cellule d'animation du SAGE Nappe de Beauce
Mme Catherine PINSON, Cellule d'animation du SAGE Nappe de Beauce

- **Liste des personnes excusées**

M. Olivier THOMAS, Conseiller Régional Ile de France, Vice-président de la CLE,
M. Xavier DUGOIN, Président du SIARCE, Vice-président de la CLE,
M. Jean François ROBERT, Commune de Viabon, Vice-président de la CLE,
M. Georges GARDIA, Communautés de Communes des Quatre Vallées,
M. Roland BONNET, Commune de Ponthevard,
M. James BRUNEAU, Commune de Sermaises,
M. François COCHET, Commune de Villeromain,
M. Jean-Michel DUBIEF, Commune de Ouarville,
M. Dominique IMBAULT, Commune de Villiers Saint Orien,
M. Philippe GAUJARD, Commune de Fontenay sur Conie,
M. Jean-Claude NAIZONDARD, Commune de Vitry-aux-Loges,
M. Jean-Loup ENGLANDER, Conseil Général de l'Essonne,
M. Jean DEY, Conseil Général de Seine-et-Marne,
M. Bernard DUTRAY, Conseil Général du Loir-et-Cher,
M. Georges KIRGO, UFC Que Choisir,
M. Jean Marc LELUC, Association des irrigants du Loiret,
M. Philippe LIROCHON, Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir,
M. Claude GENDROP, Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne,
M. Alain RENAULT, Parc Naturel Régional du Gâtinais Français,
M. Jean-Louis POSTE, Association Mauves Vivantes,
M. Jean-Pierre HOUILLE, Association Mauves Vivantes,

M. Régis PETROT, Fédération du Loiret pour la Pêche et la Protection du milieu aquatique
Mme Isabelle CHMITELIN, DRAAF Centre,
Mme Sandrine REVERCHON, DDT du Loiret,
Mme Julienne ROUX, DDT de l'Essonne,
Mme Caroline DUR, DDT des Yvelines,
Mme Véronique LECOZ, DDT du Loir-et-Cher,
M. le Préfet Coordonnateur du Bassin Loire Bretagne